

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE-BERTRAND
DU LUNDI 8 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Eric CHEVALIER, Maire

Date de la convocation : 02/04/2024

ETAIENT PRESENTS : Mmes TURBÉ Anne-Marie, PELLETIER Chloé, RAMBAUD Corinne, SABOURIN Angélique, MM CHEVALIER Éric, FRAGU Jean-Marie, BOUTINEAU Stéphane, BOISGROLLIER Claude, MARILLEAU Jean-Michel

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme THIOULET Christelle et M. MIOT Kevin

Mme Anne-Marie TURBÉ a été désignée secrétaire de séance

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire donne connaissance des bases d'imposition 2024 transmises par les services fiscaux. M. le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les nouveaux taux de références des taxes sur les propriétés bâties, les propriétés non bâties et les taxes sur l'habitation. Il rappelle qu'en 2023, le taux sur les propriétés bâties était de 34.91, celui des propriétés non bâties de 47,00% et celui de la taxe d'habitation de 14.00%. Il informe le Conseil Municipal que les bases d'imposition ont été revues à la hausse par l'Etat.

Après en avoir délibéré et considérant le souhait de ne pas augmenter les taux d'imposition, le Conseil Municipal, décide de fixer les taux suivants :

- . **Taxe sur les propriétés bâties : 34.91%**
- . **Taxe sur les propriétés non bâties : 47.00%**
- . **Taxe d'habitation : 14.00 %**

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

M. Le Maire présente les demandes de subventions faites par les associations. Ainsi après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide les attributions suivantes :

A.C.C.A. LA CHAPELLE BERTRAND	100
COMITE DES FETES	500
U.N.C.-A.F.N	120
CAPELLA BERTRANDI	100
Communiquer Lire et Écrire	50
RADIO GATINE	50
SUBVENTIONS DIVERSES ET	380
EXCEPTIONNELLES	
TOTAL	1 300

VOTE BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget principal 2024 de la façon suivante :

Consolidation par chapitre :

Fonctionnement :

Recettes :

Chapitre	Nom du chapitre	Budget 2024
002	Excédents antérieurs reportés	158 275.99
013	Atténuation de charges	1 600.00
70	Produit des services du domaine et ventes diverses	17 800.00
73	Impôts et taxes	49 426.05
731	Imposition Direct	191 850.00
74	Dotations, subventions, participations	79 305.61
75	Autres produits de gestion courante	11 235.96
76	Produits financiers	4.00
78	Reprises sur provision	4 702.67
Total Recettes Fonctionnement		514 200.28

Dépenses :

Chapitre	Nom du chapitre	Budget 2024
011	Charges à caractère général	118 469.00
012	Charges de personnel	140 295.00
014	Atténuation produits	300,00
023	Virement à la section d'investissement	195 226.49
65	Autres charges de gestion courante	42 068.45
66	Charges financières	12 841.34
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	5 000.00
Total dépenses Fonctionnement		514 200.28

Investissement :

Recettes :

Chapitre	Nom du chapitre	Budget 2024
021	Virement de la section de fonctionnement	195 226.49
10	Dotations, fonds divers et réserves	126 181.62
13	Subventions d'équipement	36 333.33
Total Recettes d'Investissement		357 741.44

Dépenses :

Chapitre	Nom du chapitre	Budget 2023
001	Déficit investissement reporté	45 636.97
16	Emprunts et dettes assimilées	32 747.36
20	Immobilisations incorporelles	14 434.80
21	Immobilisations corporelles	180 101.94
23	Immobilisations en cours	84 820.37
Total dépenses d'Investissement		357 741.44

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à lui déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre en chapitre (dans la limite des 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel- article L.5217-10-6 du CGCT).

LANCEMENT TRAVAUX SALLE DES FETES

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation énergétique de la salle des fêtes a été lancée le 19 mars et clôturée le 5 avril à 12h00. Il présente aux membres du conseil municipal le registre des dépôts : 11 candidatures ont été reçues. Il rappelle à la commission bâtiment que la réunion de sélection des candidats aura lieu le jeudi 18 avril à 14h avec M. Trinchant d'ID79.

CHANGEMENT CHAUDIERE, ROBINETS THERMOSTATIQUES ET FOYERS LUMINEUX

M. Le Maire présente au Conseil Municipal la synthèse des devis reçus pour donner suite à l'audit énergétique effectué sur le bâtiment de la mairie. Après avoir sollicité l'avis du Conseil Municipal, il est décidé de valider la proposition chiffrée de l'entreprise Cigec pour un montant total de 6 104.70€ HT.

PONT DE LA PETITE ROCHE/DEMANDE DE SUBVENTION

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour donner suite au diagnostic effectué grâce au programme national des ponts de l'État, un devis avait été demandé afin de consolider le pont de La Petite Roche. Il présente le devis qui s'élève à 56 100€ HT. Il dit que l'enveloppe du fond de solidarité du département pourrait être sollicitée afin de couvrir jusqu'à 50% de ce montant. Il ajoute que si cette option était retenue, cette dernière serait quasiment épuisée et non mobilisable pour les travaux de la salle des fêtes. Il ajoute qu'un autre devis a été demandé et que nous sommes dans l'attente de cette offre.

DEVIS ABAT-SONS EGLISE

M. Le Maire présente au Conseil Municipal les devis demandés à l'entreprise LUSSAULT afin de changer les abat-sons du clocher de l'église. En effet, l'existant est usagé et l'eau s'infiltrerait par ces ouvertures endommageant l'intérieur du bâtiment. Le Conseil Municipal, compte-tenu du montant des devis, décide de demander une autre proposition chiffrée à une entreprise de menuiserie locale qui a déjà effectué ce travail.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE/PANNEAUPOCKET

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Plan Communal de Sauvegarde doit être élaboré avant la fin de cette année 2024. Il dit que suivant le « Portail Géorisques » la commune n'est que peu concernée par des risques d'ordre naturel. Le risque principal étant la présence du Radon sur le territoire (gaz naturel). Il demande à chaque membre du Conseil Municipal de se mettre en veille et de comptabiliser les habitants de chaque lieu-dit. Il ajoute que dans l'objectif de pouvoir informer les habitants sur des événements particuliers (exemple : urgence météorologique), une application va être utilisée prochainement par la commune dans le cadre de son contrat informatique : « PanneauPocket ».

DIVERS

Randonnée la Bertrandaise + J.O. mobile

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Bertrandaise, randonnée gourmande organisée par les associations communales, se déroulera le 28 avril et que la J.O. Mobile du département sera présente pour l'occasion en fin de matinée.

Inauguration photos à La Miolière

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'inauguration de l'exposition de photos « quelle est belle a commune » à l'initiative de l'association Capella Bertrandi, s'est déroulée le samedi précédent. Les photos sont visibles à la petite Chapelle de la Miolière.